



Rotary Club Sion-Rhône



Ma savante Raphaëlle,

Toi qu'as l'esprit vif, tu vas peut-être piger le ci-après. Nous autres au club, mardi dernier, on est restés très, mais alors très pères plexus, qui le regard béant sur le brouillard le plus opaque, qui le front plissé tel un shar pei¹, qui, enfin, l'œil goguenard du cancre qu'y entraves de toute façon ballpeau. Non, mais j'te jure, du jamais vu... ou plutôt du jamais entendu ! Ça vient de notre gouverneure (en anglische dans le texte governor², mais oui!).

Le Rotary se compose de 34 zones, qu'ont pour problème, chacun a les chiens³, de placer un membre au Conseil d'administration international composé de 17 personnes élues pour 2 ans, ce qui fait que saque zone⁴ est donc cap d'élire un administrateur tous les 4 ans, mais comme une zone, c'est vaste, on te la découpe en morcifs pour être sûr, et je cite, « que toutes les régions de la zone pourront déléguer un représentant au Conseil d'administration dans une période de 34 ans ». Nous, District 1990, on appartient à la zone 13, avec les Bataves, les Portos et les Espingoins, de même qu'un autre District helvète, le 1980, mais, et là ça s'complice un chouia, comme on est géographiquement hétérogènes, on te découpe la Zone 13 en 3 secteurs, un dans les anciennes propriétés espagnoles⁵, un dans cette péninsule où en été les Ibères accueillent tant bien que mal des flopees de touristes⁶ et un en notre bonne vieille Helvétie... Bon, jusqu'ici, ça va à peu près, non ? Ah, tu trouves pas ! Alors, attends la suite... et j'vais de nouveau fourguer le texte intégral et original, sinon, y a des ceusses qui vont dire que j'balance n'importe quoi... parce que j'ai pris des notes tout de traviole.

« Le Rotary international demande maintenant si, avant la nomination d'un comité d'élection, la zone peut procéder à toutes les élections qu'elle est habilitée à faire, soit en quelque sorte à procéder à des élections *collectives* ou si les secteurs peuvent être *autonomes* lors de la nomination du représentant de leur zone ». Vient ensuite un paragraphe dont je te fais grâce où il est question d'un droit à deux fois un représentant en 34 piges, mais où reste à savoir si les districts dont auxquels j'ai fait référence plus haut ont un mot à dire sur le choix de notre représentant ou si les districts 1990 et 1980 peuvent agir tout seuls, comme des grands.

Va donc falloir voter⁷ pour décider si on veut être autonomes ou collectifs, mais, si on autonomise, les autres secteurs n'ont rien à dire chez nous et nous pareils chez eux, tandis que, si on collectivise, chacun se mêle des affaires des autres et, à la longue, ces fameux autres viendront carrément mettre en place notre élu Maurer⁸ local ou national... et le bon peuple ne saura plus à quel saint⁹ se vouer. Bref, bien guidé(e)s par notre bienaimée présidente Rose-Marie, à une très large unanimité, on a voté l'autonomie. Ouf !

Raphaëlle, je t'embrasse bien amicalement... au-dessus de ces nombreuses notes de bas de page, mises pour faire plaisir à Line, laquelle, à table, m'a avoué son penchant pour elles.

12 12 08

Taddé

¹ Tu sais, ces cadors qu'ont dix fois trop de peau.

² A continuer comme ça, nos vaches vont se mettre à l'anglais et quand le brave paysan s'amènera pour les gouverner, elles lui diront tout de go : « hello governor, how are youyou ? »

³ Chais d'la peine quand je chuchote.

⁴ Tiens, suis maintenant comme le zébu : je zozote après avoir bu.

⁵ Mais, oui, t'as deviné juste, il s'agit bien des Pays-Bas.

⁶ Comme disait notre regretté Goscinny : chaque été, les Ibères deviennent plus rudes.

⁷ Les votations, comme on dit chez nous, appartiennent à nos sports nationaux, au même titre que le jass, le yodle et le cor des alpes.

⁸ Aujourd'hui, on ne dit plus "président", on dit "Maurer", parce qu'il faut bien constater qu'il y en a partout.

⁹ N'oublions pas que les saints sont des élus.